



Divorce obtenu problème avec la notification de divorce

Par **kawkaw**, le **19/06/2009** à **20:40**

Bonjour,rrnrJe suis en procédure de divorce depuis près de deux ans, mon ex femme (nous n'avons été mariés que quatre mois) a disparu et ne nous a laissé aucune adresse suite à la procédure de divorce. Et du coup maintenant que le divorce est prononcé je n'ai aucune adresse où lui notifié ce divorce. Depuis plus d'un an, elle a laissé des adresses postales pour suivre la procédure mais elle ne vivait jamais "physiquement" a ces adresses. rnJe tiens a préciser que la cause du divorce est "tromperie". En effet, mon ex femme (marocaine de nationalité) ne s'est marié avec moi que pour obtenir un titre de séjour français, quand j'ai découvert le pot aux roses, elle a disparu, faisant d'abord intervenir un avocat pour la procédure de divorce durant quelques mois(en essayant même de me faire expulser de mon domicile), puis au fil du temps, plus d'avocat pour la représenter mais toujours une adresse nouvelle pour son soi-disant domicile.rnAujourd'hui le divorce a été obtenu auprès du Tribunal de Créteil, mais pour pouvoir me re-marier il faudrait que mon ex femme soit notifié a une adresse connu par huissier. Hors impossible d'avoir une adresse valide à ce jour, je ne sais plus comment faire? mon avocate me dit que je dois absolument essayer de trouver une adresse mais j'en suis incapable.rnrnQuels recours puis je avoir face à cette situation? j'estime que ce n'est pas à moi de tenir informé le tribunal de l'adresse de mon ex femme, mais là je ne sais plus quoi faire? existe t il un moyen?rrnrMerci de votre aide.

Par **caromaiwen**, le **19/06/2009** à **21:14**

BonjourrrnPour ma part lorsque le jugement a du etre notifier je l ai fait a la derniere adresse connu sachant qu il n y etait plus.Il etait retourne dans son pays.rnde fait il n a pas fait appel et

le divorce a ete retranscrit.rn(par contre il etait chez quelqu un de la meme famille qui portait dons son nom l huissier a donc signaler qu il y avait le nom sur la boite au lettre)

Par **kawkaw**, le **19/06/2009** à **21:28**

BonsoirrrnrnJustement l'huissier s'est présenté a la dernière adresse connu mais la locataire (celle qui servait de boite aux lettres à mon ex femme) des lieux n'habitait plus là et d'après le propriétaire il n'a aucune adresse connu concernant mon ex femme. rnJe sais qu'elle est toujours en France et je me dis qu'elle a pas laissé de traces pour faire trainer la notification (c'est ce qu'elle fait depuis 2 ans.... imaginez plus de 2 ans de procédure pour 4 mois de vie commune!!! cets fou!!) rnmais moi je veux tourner la page et refaire ma vie. je ne peux ps me re-mariertant que cette affaire n'est pas régler et je n'ai aucun moyen de la faire avancer.rnComme faire pour que la procédure soit appliqué et qu je puisse enfin passé a autre chose?rnmerci de vos réponses.

Par **lola**, le **31/01/2011** à **15:15**

je souhaite vous poser une question rnvous avez dit que si le nom de famille est sur la boite aux lettres l'huissier la mets dans la boite et c'est bon?

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **17:17**

Mais non, c'est pas bon !!!

Par **caromaiwen**, le **31/01/2011** à **18:15**

Bonsoirrrnnon l'huissier n' a laissé qu un avis de passage

Par **lola**, le **02/02/2011** à **10:34**

bonjour CAROMAINWIENrnalors si le facteur le depose dans la boite aux lettres cela veut dire que monsieur doit aller la chercher a la mairie lui même.rnj'ai besoin de ton experience car je suis dans la même situation que toi rnpeux tu m'informer car monsieur il n'est pus en france comment faire.